



## **Convention de partenariat pour offrir en Europe et au Canada, un ensemble d'informations sur la mobilité électrique et avancée**

**France et Québec, le 8 avril 2010** – Alain Gauthier et Pierre Lavallée, respectivement secrétaire général de l'Avenir du Véhicule Électrique Méditerranéen (AVEM) et directeur général du Centre National du Transport Avancé (CNTA) ont annoncé la conclusion d'une convention de partenariat. L'AVEM et le CNTA unissent leurs efforts pour offrir à différents publics francophones (industriels, gestionnaires, chercheurs, élus politiques, administrateurs, consommateurs) en France et en Europe d'une part, et au Québec et en Amérique du Nord, d'autre part, un ensemble d'informations sur la mobilité électrique.

Dans le cadre de cet accord, les deux parties procéderont à un échange d'informations sur l'état du marché du véhicule électrique et hybride dans leurs continents respectifs. Ces informations seront mises à disposition des internautes sur les sites de chacune des parties pour en permettre une meilleure diffusion. Ces <<nouvelles>> porteront sur l'offre des constructeurs et des équipementiers, les infrastructures de recharge, les aides à l'acquisition, les réglementations gouvernementales, les expérimentations et démonstrations en cours, la R&D et l'innovation, etc.

La convention de partenariat a été signée par la Présidente de l'AVEM, Isabelle RIVIERE et par le Président du conseil d'administration du CNTA, Marc GASCON, à l'occasion du Salon EVER Monaco 2010, portant sur les Véhicules Écologiques et les Énergies Renouvelables.

---

### **A propos de l'AVEM**

Fondée en 1997, l'AVEM est une association loi 1901. La communication constitue son savoir-faire majeur à travers un site Internet accueillant plus de 2000 visiteurs chaque jour, devenu une référence en France et en Europe auprès de l'ensemble de la profession. En 2009, le site a accueilli près de 700 000 internautes et plus de 2,5 millions de pages ont été consultées. L'AVEM édite également une lettre périodique dédiée aux collectivités et envoyée à plus de 2000 destinataires. Ce travail est le fruit d'une veille technologique menée au plan national et international sur les thèmes touchant aux modes de transports alternatifs. Enfin, l'AVEM a un rôle de conseil auprès des collectivités, des entreprises et des particuliers dans leurs projets de développement de modes de déplacement alternatifs.

### **A propos du CNTA/CEVEQ**

Entre 1996 et 2008, le CEVEQ a proposé aux entreprises privées ainsi qu'aux organismes gouvernementaux et municipaux de faciliter l'ouverture des marchés des systèmes de véhicules électriques et hybrides en favorisant l'innovation, l'expérimentation des produits et des services. En 2008, afin de favoriser le développement et le rayonnement du nouveau Créneau d'excellence en transport terrestre avancé, le CEVEQ se voit confié le mandat de construire le CNTA à partir de ses actifs. Le CNTA dispose alors d'une expertise reconnue dans les véhicules électriques et avancés et devient un acteur de premier plan dans le développement de cette filière au Québec et au Canada.

---

**Pour information :** Pierre Lavallée, directeur général  
Centre National du Transport Avancé (CNTA)  
(450) 431-5744 poste 24 ou (450) 512-5744  
[www.cnta.ca](http://www.cnta.ca)

Alain Gauthier, secrétaire général  
Avenir du Véhicule électrique Méditerranéen  
06 08 95 76 91  
[www.avem.fr](http://www.avem.fr)